

**DETAIL DES TARIFS 2017/2018**

<i>Code</i>	<i>Cotisation Association</i>	<i>Contribution Fédération * dont assurance</i>		<i>Dont sur-cotisation départementale</i>	<i>Total</i>
<b>IR</b>	21.00 €	25.35 €	* 0.45 €	2.50 €	<b>46.35 €</b>
<b>IRA</b>	21.00 €	27.50 €	* 2.60 €	2.50 €	<b>48.50 €</b>
<b>IMPN</b>	21.00 €	37.50 €	* 12.60 €	2.50 €	<b>58.50 €</b>
<b>FR</b>	37.00 €	50.25 €	* 0.45 €	5.00 €	<b>87.25 €</b>
<b>FRA</b>	37.00 €	54.80 €	* 5.00 €	5.00 €	<b>91.80 €</b>
<b>FMPN</b>	37.00 €	74.80 €	* 25.00 €	5.00 €	<b>111.80 €</b>

Ajouter à ces tarifs l'abonnement annuel facultatif au magazine PASSION RANDO, 4 numéros, 6 €.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION**

**La licence individuelle** (IR, IRA et IMPN) est un titre annuel nominatif délivré par une association adhérente à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et ouvrant certains droits à son titulaire.

**La licence familiale** (FR, FRA, FMPN) est un titre annuel nominatif délivré par une association adhérente à la Fédération Française de Randonnée Pédestre à un titulaire et ses membres rattachés entrant dans la définition de la famille ci-dessous :

- ✓ conjoint(e) ou concubin(e) notoire ou partenaire pacsé(e) ;
- ✓ enfants mineurs, y compris ceux confiés par la DDASS et enfants majeurs sous tutelle, vivant sous le même toit que leurs parents ;
- ✓ enfants majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents ;
- ✓ petits-enfants mineurs ou majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents (Attention : une autorisation parentale est nécessaire si la licence est souscrite par des parents autres que ceux titulaires de l'autorité parentale) ;

Les personnes majeures sous tutelle ou sous curatelle peuvent figurer sur la licence familiale de leurs parents jusqu'à l'année de leurs 30 ans.

Les enfants étudiant et résidant dans une autre ville que celle du lieu de domicile de leurs parents ne peuvent pas figurer sur la licence familiale de leurs parents.

**COMMENT EFFECTUER UNE DÉCLARATION D'ACCIDENT**

1 - En ligne sur le site internet [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr), en remplissant le formulaire et en validant l'envoi qui sera automatiquement fait auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS).

2 - Sur papier libre en indiquant le lieu précis, la date et les circonstances détaillées de cet accident, en mentionnant s'il est survenu à l'occasion d'une programmation associative ou d'une randonnée personnelle. Adresser votre courrier exclusivement à :

**Mutuelles des Sportifs, 2-4 rue Louis David 75 782 Paris - Cedex 16**

**ABRÉVIATIONS**

<b>AC</b>	Accident Corporel
<b>FFRP</b>	Fédération Française de la Randonnée Pédestre
<b>FMPN</b>	Familiale Multi Loisirs Pleine Nature
<b>FR</b>	Familiale Responsabilité civile
<b>FRA</b>	Familiale Responsabilité civile + Accidents corporels
<b>IMPN</b>	Individuelle Multi Loisirs Pleine Nature
<b>IR</b>	Individuelle Responsabilité civile
<b>IRA</b>	Individuelle Responsabilité civile + Accidents corporels
<b>RC</b>	Responsabilité Civile